



Montmorot, le 14 septembre 2011

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 20 SEPTEMBRE 2011 à 20 H
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

I – Approbation du compte rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 5 juillet 2011.

II – RESEAUX – ENERGIES :

- 1)- Transfert de la compétence « gaz », sous forme optionnelle, au S.I.D.E.C du JURA.
- 2)- Taxe communale et départementale sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur unique.

III – INTERCOMMUNALITE :

- 3)- Rapport annuel sur les activités de la Communauté de Communes du Bassin de LONS LE SAUNIER – Exercice 2010.
- 4)- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'Assainissement (S.I.A.A.L) – Exercice 2010.
- 5)- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'Elimination des Déchets du S.Y.D.O.M du JURA – Exercice 2010.

IV - URBANISME :

- 6)- Cession par voie d'échange, sans soulte, d'une partie d'un tènement foncier communal cadastré section AI n° 334, pour 380 mètres carrés, issue du Chemin Rural n° 60, sis Hameau de Pantaise – autorisation donnée à Monsieur le Maire de formaliser le transfert de propriété par acte administratif.

V – AFFAIRES CULTURELLES :

- 7)- Bibliothèque Municipale : détermination des tarifs d'inscription et adoption du règlement intérieur.

VI – FINANCES :

- 8)- Décision Modificative.
- 9)- Réforme de la fiscalité d'urbanisme : proposition d'instauration de la Taxe d'Aménagement (T.A) et du Versement pour Sous-Densité (V.S.D).
- 10)- Tarifs de l'Accueil de Loisirs : proposition d'évolution du taux d'effort pour les familles.

VII – BATIMENTS :

- 11)- Opération de remplacement des fenêtres et volets des appartements du bâtiment GII (façade Nord) : désignation de l'entreprise en charge des travaux.

VIII – VOIRIES :

- 12)- Dénomination de voiries communales.

IX – PERSONNEL :

- 13)- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de seconde classe, à temps complet.

X – AFFAIRES GENERALES

- 14)- Démission du poste de troisième Adjoint au Maire : proposition de pourvoir ou de ne pas pourvoir à la vacance du poste.

Le Maire,

R. CHOULOT.